



Régularisation par liens familiaux

Par RAD_TN, le 14/03/2022 à 18:09

Bonjour à tous,

J'espère que vous portez bien.

Je voudrais savoir si ma situation est régularisable selon les éléments que je vais vous les mentionnés c dessous

Alors j'ai 29 ans de nationalité tunisienne et je vis en France depuis 4 ans. J'ai rejoins ma famille (Parents, sœurs, frère) qui eux résident en France depuis 10 ans. Je suis diplômé une licence professionnelle en technologie de l'informatique et j'ai obtenu l'attestation de comparabilité . Je travaille en tant qu'auto entrepreneur depuis 2 ans et je cotise à l'URSSAF entre 1 500 et 3000€. j'ai un numéro de sécu définitif, Je suis adhérent et bénévole dans plusieurs associations et actuellement je suis en procédure de la validation des acquis par l'expérience VAE pour un titre professionnel développeur web. En bref je vis une vie normale

Je n'ai jamais déposé une demande de régularisation auprès la préfecture de mon département car j'ai voulu fermé 4 ans d'ancienneté et deux ans d'activité professionnelle.

Est ce que ma situation a une chance d'être régularisée ? vu les forts attaches que j'ai en France car je n'ai personne dans mon pays d'origine même mes cousins sont ici

J'ai vraiment besoin d'une réponse sur ma situation.

Ps : je suis au courant de la circulaire de Valls concernant la régularisation par le travail et je sais j'ai pas les conditions donc pas besoin d'en parler

Merci d'avance pour vos réponses

Par youris, le 14/03/2022 à 18:49

bonjour,

voir ce lien du ministère de l'intérieur sur ce sujet:

[Le droit au séjour au titre des liens familiaux](#)

salutations